



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1331

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon-Musée des Beaux-Arts et l'association des Amis du Louvre dans le cadre de l'exposition vanités

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1331 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON-MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'ASSOCIATION DES AMIS DU LOUVRE DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION VANITES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée des beaux-arts de Lyon présente l'exposition *À la mort, à la vie ! Vanités d'hier et d'aujourd'hui*, du 27 novembre 2021 au 8 mai 2022.

L'exposition présente différentes typologies auxquelles les artistes ont eu recours, du XV^{ème} au XXI^{ème} siècle, pour rappeler le terme inéluctablement assigné à toute activité humaine, à travers une sélection de près de 150 œuvres (estampes, gravures, dessins, peintures, sculptures et installations). Elle rend compte de la réflexion menée par les artistes au fil des siècles sur la finitude de l'existence humaine, en faisant entrer en dialogue des œuvres du musée, des collections du macLYON et d'une collection particulière. Les différentes sections de l'exposition invitent à s'interroger sur le sens de l'existence, sur le temps qui passe et sur la vanité des prétentions humaines, en même temps qu'elles témoignent de la célébration par les artistes de la beauté de la vie.

La société des Amis du Louvre a manifesté son intérêt pour le musée des beaux-arts à l'occasion de cet événement et souhaité être associé au plan promotionnel du musée des beaux-arts, afin de fidéliser ses adhérents en leur proposant une offre tarifaire attractive. La société des Amis du Louvre a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition.

La société des Amis du Louvre a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société des Amis du Louvre	Un encart publicitaire dans un bulletin des Amis du Louvre, distribué avec le magazine Grandes Galeries et dans deux newsletters (75 000 exemplaires) Valorisation : 6 250 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun	Application du tarif réduit (7 € au lieu de 12 €) aux Amis du Louvre sur présentation de leur carte d'adhérent (dans une limite de 1 250 entrées) Valorisation : 6 250 € non assujetti à TVA

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Une convention a été établie pour formaliser ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et La Société des Amis du Louvre est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents et à les exécuter.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 6 250 € (soumis à TVA) seront prélevées sur les crédits du budget principal, programme EXPOBA, opération PARRAIN, LC 105343, nature 6231, fonction 314.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 6250 € (nets de TVA) seront imputées sur les crédits du budget principal, programme EXPOBA, opération PARRAIN, LC 105344, nature 7062, fonction 314.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET